



COSTANTINI
CONSTRUCTION - GENIE CIVIL

Division Construction

Division Génie civil

Division Entreprise Générale

Division Promotion Immobilière

Division Electricité

Forum Innovation dans les PME et l'Artisanat de la Grande Région

08 décembre 2011



COSTANTINI
CONSTRUCTION - GÉNIE CIVIL

Historique et contexte

Une des références dans le domaine du Génie civil au Grand-Duché de Luxembourg, L'Entreprise Costantini a aujourd'hui largement élargi le champ de ses compétences ainsi que son rayon d'action.

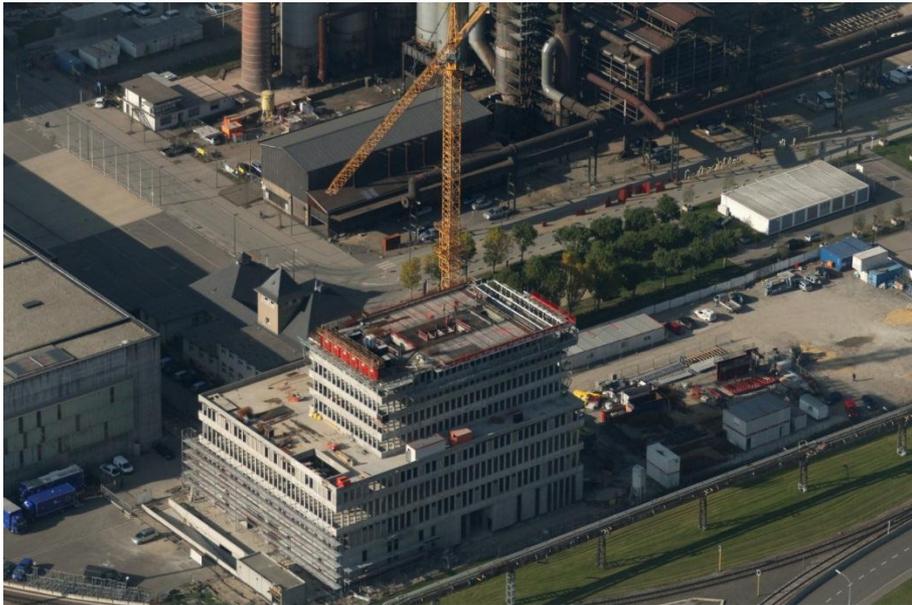
La Construction, la Promotion immobilière, l'Entreprise générale, les Aménagements extérieurs, l'Electricité générale et le Câblage informatique constituent le large spectre des activités proposées sur le Luxembourg, la France et la Belgique.

Dynamique et en recherche permanente de nouveaux challenges, Costantini s'appuie sur la jeunesse et le professionnalisme de ses équipes hautement qualifiées, pour servir au mieux ses nombreux clients de la Grande Région, avec passion et sincérité.



COSTANTINI
CONSTRUCTION - GENIE CIVIL

Références



Bâtiment administratif - Belval

Montant des travaux : 5,1 millions €





COSTANTINI
CONSTRUCTION - GENIE CIVIL

Références

Giratoire - Merl

Montant des travaux : 9,7 millions €





COSTANTINI
CONSTRUCTION - GENIE CIVIL

Références



Hôpital Robert Schuman - Metz
Montant des travaux GO : 14 millions €



Minett Kompost – Mondercange
Montant des travaux : 9,9 millions €

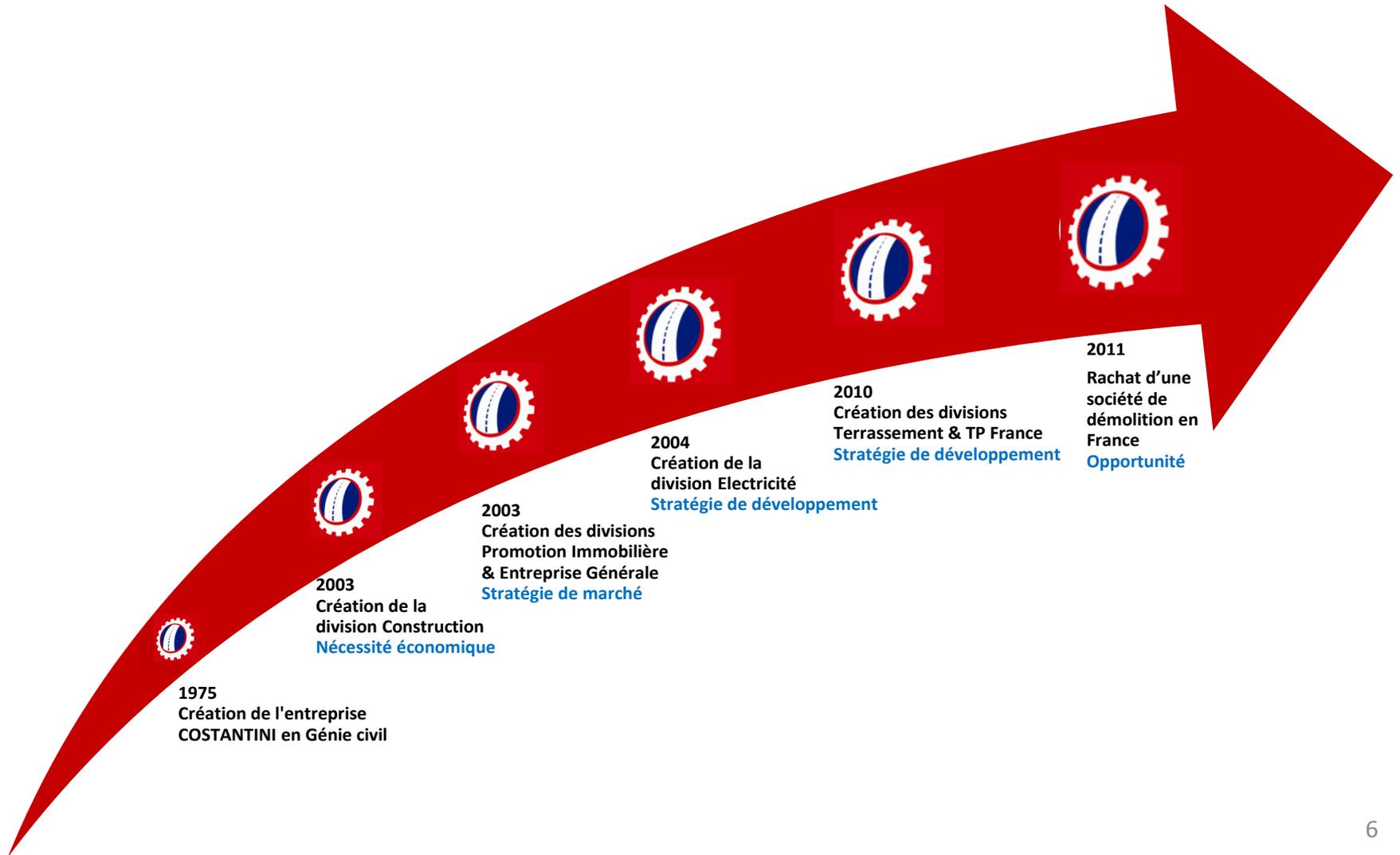


Esplanade de la Moselle – Schengen
Montant des travaux : 1,5 millions €



COSTANTINI
CONSTRUCTION - GENIE CIVIL

Diversification des métiers





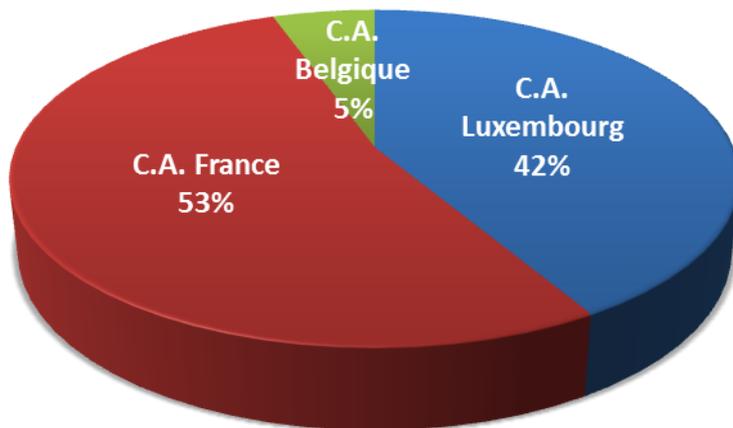
COSTANTINI
CONSTRUCTION - GÉNIE CIVIL

Evolution du groupe

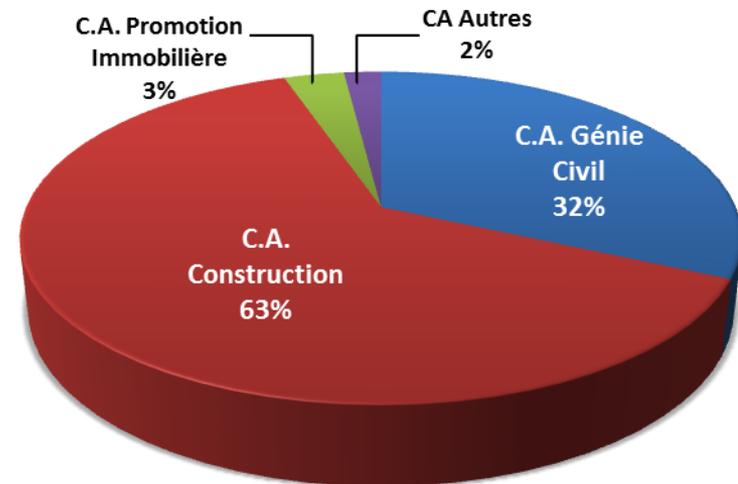
De l'entreprise familiale à la notion de groupe

| Effectif | 2003 | 2004 | 2005 | 2006 | 2007 | 2008 | 2009 | 2010 | 2011 |
|----------|------|------|------|------|-------|-------|-------|-------|-------|
| Employés | 33 | 38 | 45 | 59 | 72 | 88 | 108 | 126 | 120 |
| Ouvriers | 141 | 152 | 155 | 188 | 192 | 232 | 253 | 277 | 276 |
| Total | 174 | 190 | 200 | 247 | 264 | 320 | 361 | 403 | 396 |
| CA M € | 13,2 | 19,8 | 25,6 | 38,1 | 44,20 | 54,80 | 57,90 | 64,36 | 67,18 |

Répartition CA par pays



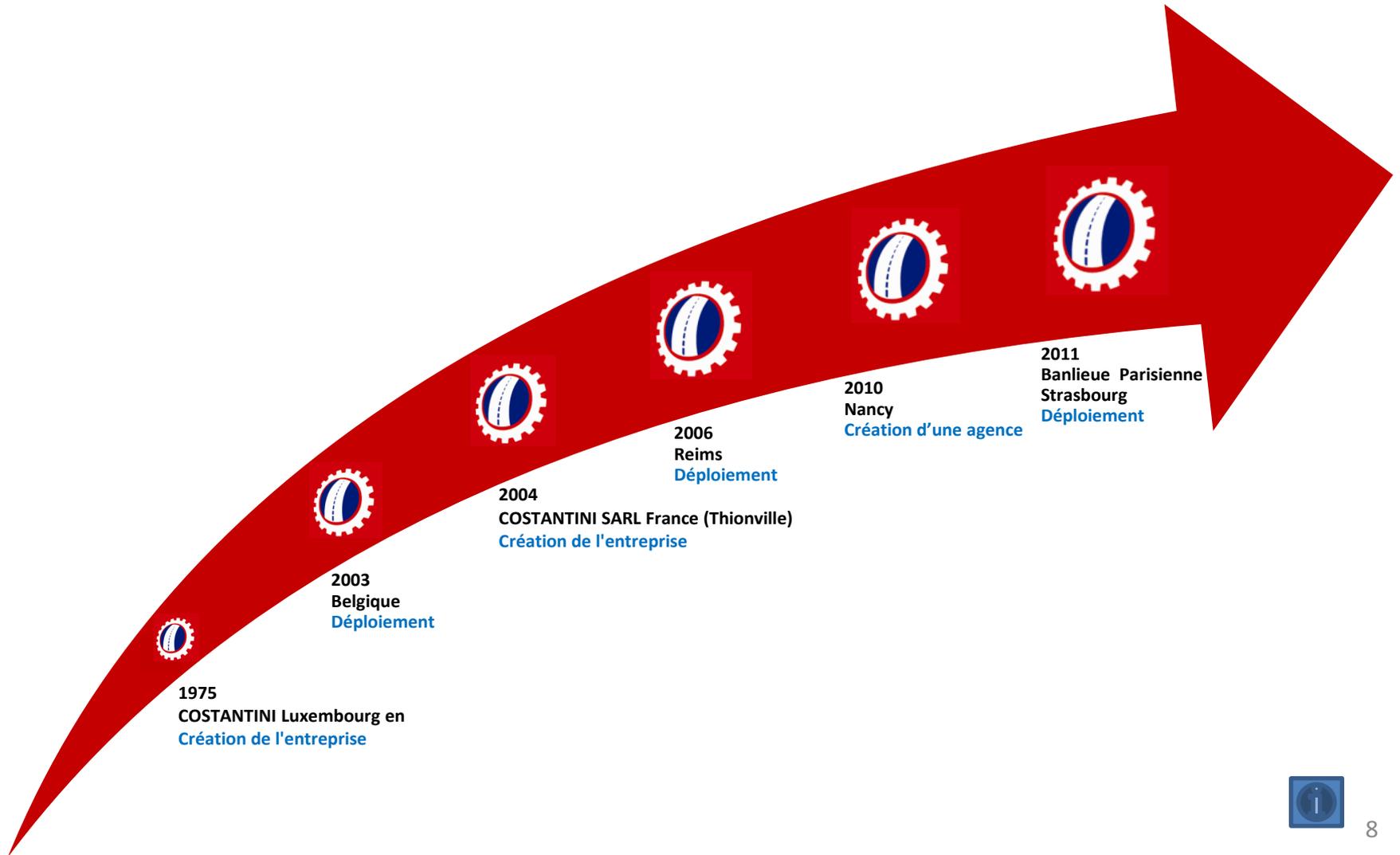
Répartition CA par activité





COSTANTINI
CONSTRUCTION - GENIE CIVIL

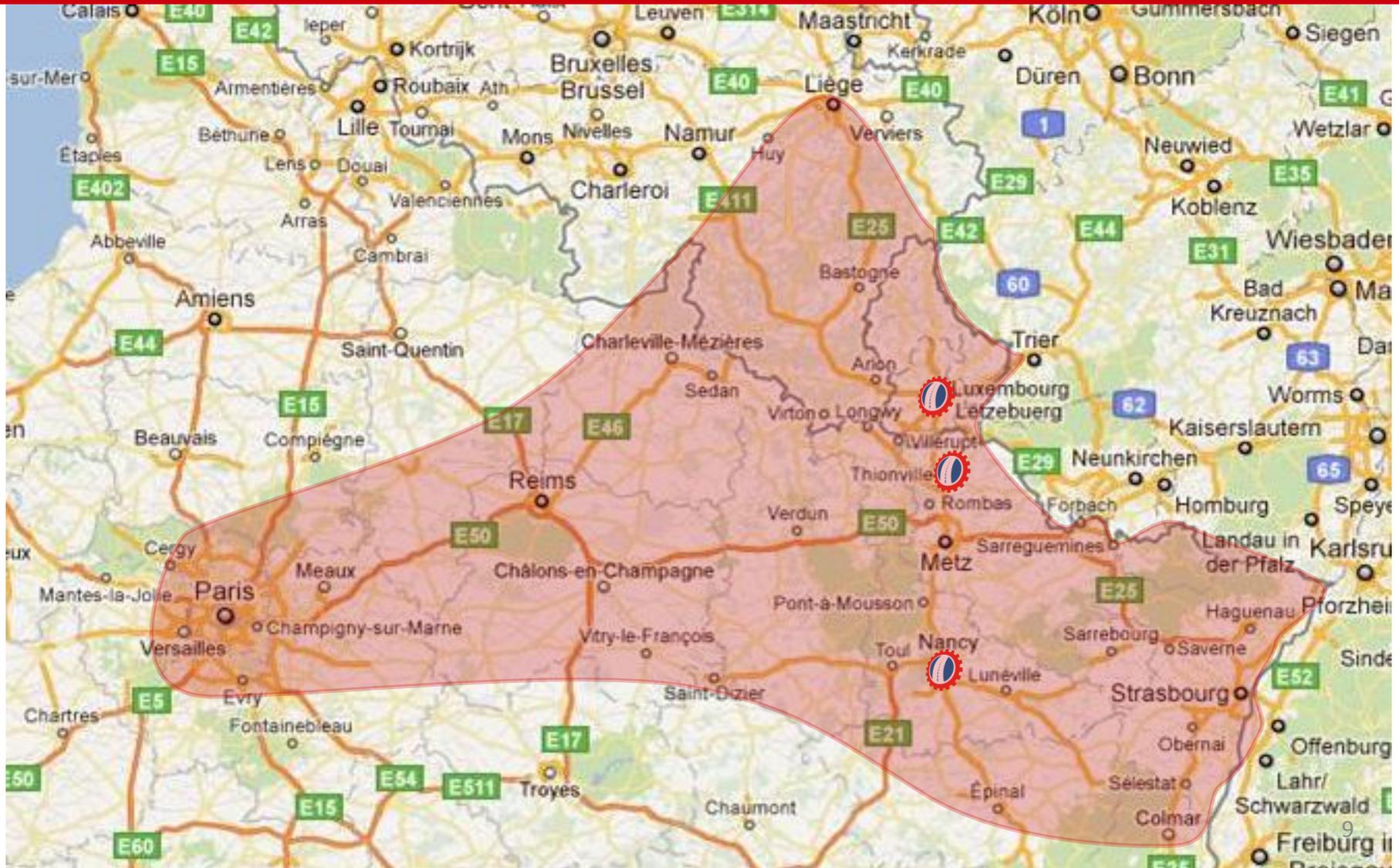
Rayonnement géographique





COSTANTINI
CONSTRUCTION - GENIE CIVIL

Rayonnement géographique





COSTANTINI
CONSTRUCTION - GENIE CIVIL

Solutions

Comment gérer ces évolutions et cette croissance multi-activités et multi-pays :

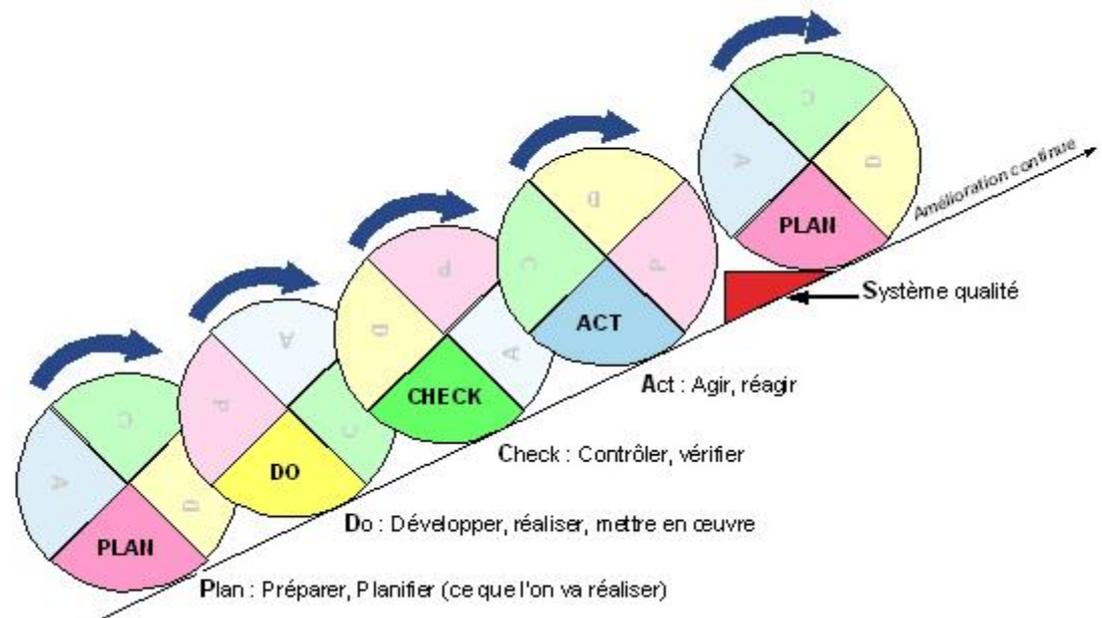
- ✓ En définissant une stratégie d'entreprise pertinente et en la déployant
- ✓ En structurant : Certifications ISO 9001, ISO 14001, OHSAS 18001, PSI, VCA, RSE
- ✓ En assurant une veille réglementaire européenne et nationale
- ✓ En intégrant les cultures professionnelles locales
- ✓ En se dotant d'outils de gestion appropriés (ERP, GED, Intranet...)
- ✓ En assurant la formation continue du personnel : IFSB, OPPBTP, Mastercraft, Chambre de Commerce, Chambre des Métiers ...
- ✓ En s'encadrant de professionnels locaux : Organismes de contrôle agréés, Experts comptables, Bureaux d'Avocats, CRP Henri Tudor, ...
- ✓ En s'appuyant sur un management des Ressources Humaines efficace:
 - Engager des profils à haut potentiel
 - Adapter l'organigramme à la taille et aux ambitions de l'entreprise
- ✓ En participant à des conférences, des séminaires, des forums, pour partager ses expériences et apprendre des autres.



COSTANTINI
CONSTRUCTION - GENIE CIVIL

Recommandations

Amélioration continue (la roue de Deming)



Qui n'a pas les moyens de ses ambitions a tous les soucis (*Charles-Maurice de Talleyrand*)



COSTANTINI
CONSTRUCTION - GENE CIVIL

Merci.



COSTANTINI
CONSTRUCTION - GENIE CIVIL

Rayonnement géographique

 LUXEMBOURG : *Cœur du métier*

-  BELGIQUE : *Un nouveau marché et de nouvelles contraintes*
- Demande d'agrément basée sur la capacité technique, la capacité financière, l'intégrité professionnelle. L'autorité détermine pour chaque entreprise les catégories et/ou sous-catégories de travaux qu'elle peut exécuter et la classe à laquelle elle peut appartenir.
 - La « Loi Breyne », offre une protection étendue à celui qui fait construire sa maison ou à l'acheteur d'un terrain à bâtir (vente clé sur porte) ; cette loi est réputée avoir "force obligatoire", ce qui signifie qu'elle comporte des dispositions strictement obligatoires (on ne peut y déroger)

-  FRANCE : *Un nouveau marché et de nouvelles contraintes*
- Garantie décennale et assurance dommages ouvrages
 - Thionville : création de COSTANTINI SARL pour accéder aux marchés français.
 - Reims
 - Metz-Nancy : création d'une agence à Nancy
 - Banlieue parisienne, Strasbourg

